

Code de conduite de l'entraîneur

- Je donne des explications claires dans un langage adapté à l'âge du joueur ou de la joueuse et suffisamment lentement.
- Je m'adresse respectueusement auprès des joueurs (euses), de manière équitable sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition, sans injure ni expression vulgaire.
- Je suis à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- Je me vêts de manière convenable, à titre de représentant de l'AS Montis et de modèle pour les joueurs (euses).
- Je planifie l'entraînement et les matchs et détermine les consignes d'avant-match, système de substitution et de rotation.
- Je donne à chaque joueur (euse) un temps de jeu équitable et des chances égales de se faire valoir.
- Je fais toujours preuve d'honnêteté envers les joueurs et le sport et démontre de l'encouragement et du positivisme.
- Je sais quoi faire en cas d'urgence, j'ai sous la main une trousse de premiers soins et le numéro de téléphone des services d'urgence.
- J'interviens poliment, mais fermement, auprès de parents passionnés.
- Je suis courtois et respectueux envers les arbitres et leurs décisions.
- Je respecte les joueurs, entraîneurs, gérants et partisans des autres équipes.
- Je m'assure de m'encadrer d'une bonne équipe de soutien (entraîneur-adjoint et gérant).
- Je maîtrise bien les règles du jeu et je transmets ce savoir à mes joueurs.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnais la performance de l'adversaire dans la défaite.
- Je donne du feedback régulier au joueur(euse) sur leur performance et leurs éléments à améliorer.

- Je discute avec les parents des progrès de leur enfant et je mets tout en œuvre afin pouvoir obtenir des progrès considérables avec celui-ci de façon régulière.
- Tout en tentant d'obtenir la victoire, je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer et reconnais que chaque joueur a droit à l'erreur.
- Je suis conscient des limites et des contraintes qui pèsent constamment sur les joueurs(euses) (sport, équipiers, études, famille, ...) et respecte celles-ci sans pénaliser.
- Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité et au besoin, j'informe les enfants des dangers inhérents à la pratique de ce sport.
- Je respecte les consignes émanant de la direction générale de l'AS Montis ou de l'un de ses directeurs et suit les orientations générales de l'AS Montis;
- Je m'engage à ne jamais régler des problèmes en présence de personnes non impliquées et à fournir un effort pour désamorcer les situations explosives.
- Lors de situations conflictuelles, je tente de garder mon calme et je recherche la sécurité des joueurs, des spectateurs et des arbitres.
- Je m'engage, au cours de l'activité, à ne pas consommer d'alcool (sauf autorisation), consommer, vendre, être en possession ou sous l'effet de substances illicites (drogues) ou de cannabis.
- Je m'engage à informer, dans la mesure du possible, tous les intervenants (joueurs, parents et entraîneurs-adjoints) de l'existence du Code, des politiques et des règlements pouvant les concerner.
- Je m'engage à informer la direction générale, le directeur technique ou tout administrateur de toute situation ou conduite ne respectant pas le Code, les politiques, règlements ou autres;
- Je m'assure que le « Code de conduite et de déontologie », la « Politique de prévention et de gestion de l'AS Montis sur la violence physique et sexuelle, le harcèlement, l'intimidation et la discrimination », la « Politique sur les maladies, les blessures des joueurs (euses) et la prévention des blessures », et de façon générale tous autres règlements, toutes autres règles ou Politiques, soient respectés intégralement.

Je m'engage à me conformer aux énoncés du Code de Conduite ou de toutes Politiques en vigueur, à défaut de quoi, je pourrais être sanctionné selon les règlements en vigueur.

Nom : _____ Passeport: _____

Club : _____ Saison : _____

Signature _____ :

ANNEXE AU CODE D'ENTRAINEUR

Application obligatoire de la Règle de deux

- Transport : un intervenant ne peut faire le transport régulièrement d'un ou de plusieurs joueurs, à moins d'avoir obtenu l'autorisation écrite des parents de chaque joueur concerné;
- Dans la mesure du possible, un intervenant doit éviter de se trouver seul avec un joueur dans un véhicule automobile;
- Vestiaires et/ou douches : un intervenant ne doit jamais être seul avec un ou plusieurs joueurs dans un vestiaire, douches ou tout lieu ou espace fermé. Un second intervenant (majeur) de l'ASM doit aussi être présent dans le vestiaire et/ou à proximité des douches; cette personne doit superviser les activités.

Il ne peut pas s'agir d'un parent dont les antécédents judiciaires n'ont pas été vérifiés;

- Rencontre et/ou entraînement avec un ou plusieurs joueurs : un intervenant doit être accompagné d'un autre intervenant (majeur) de l'AS Montis ou de l'un des parents du joueur visé pour toute rencontre, activité ou entraînement supplémentaire tenue en dehors des matchs ou pratiques d'équipe, à laquelle est convié un joueur ou un groupe restreint de joueurs;
- Hébergement : un intervenant ne peut rencontrer ou héberger seul un ou plusieurs joueurs dans toute chambre, pièce ou salle sans la présence d'un autre intervenant (majeur) de l'organisation ou de l'un des parents de ce ou ces joueurs;
- Communication par courriel : un intervenant ne peut communiquer par courriel ou message texte (SMS) avec un ou plusieurs joueurs à moins de mettre en copie le(s) parent(s) du (des) joueur(s) concerné(s) ou un autre intervenant (majeur) de l'AS Montis. Cependant les communications à l'ensemble des joueurs sont permises;
- Autres communications : un intervenant ne peut utiliser toute forme de discussion instantanée dans le but d'avoir une communication privée avec un ou plusieurs joueurs. Par exemple, sont interdits : clavardage (chat), utilisation d'une Web Cam, téléphonie Internet comme Skype, Google Talk/Voice, Windows Live (MSN), Yahoo Messenger, etc.
- Les amitiés Facebook entre un intervenant et un ou plusieurs joueurs sont à éviter sauf si une raison valable justifie une telle conduite (comme un lien de parenté, ami de la famille). Les discussions instantanées et clavardages

Facebook sont interdits et seules les communications publiques sont permises (commentaires sur le mur par exemple). Les profils Facebook d'équipe (groupe) sont permis et un intervenant peut y participer à la condition qu'un deuxième intervenant soit aussi abonné au même profil Facebook d'équipe. Ces derniers sont soumis aux mêmes règles de conduite concernant les communications instantanées et le clavardage;

- Matériel transmis par courriel : un intervenant ne peut transmettre par courriel à un ou plusieurs joueurs tout matériel qui n'est pas lié à la pratique du soccer ou à l'entraînement de l'athlète.